ÉCOLE CENTRALE LYON

Rapport de gestion sur les comptes consolidés

Exercice clos 2024

Conseil d'administration du 3 juillet 2025

EXERCICE 2024

SOMMAIRE – RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'ECOLE CENTRALE DE LYON (ECL)

I. PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 3

II. PRESENTATION DU GROUPE 3

III. PRINCIPES DE CONSOLIDATION 5

- **Méthode de consolidation 5**
- **Transactions éliminées dans les états financiers consolidés 6**
- **Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées 6**

IV. SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 7

Capitaux propres et leurs variations par rapport à l'exercice précédent 8

V. EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 9

VI. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR 9

VII. PRESENTATION DETAILLEE DES COMPTES CONSOLIDES ET RESULTATS SOUMIS AU VOTE 10

La consolidation présentée porte sur l'exercice 2024.

Elle a été réalisée conformément à l'instruction du 7 mai 2024 (BOFIP-GCP-24-0013) relative à l'élaboration des comptes consolidés par les organismes publics.

Elle a été auditée par le collège des commissaires aux comptes qui a rendu son rapport.

I. PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

La mise en place de l'infocentre INFINOE, dont l'application a été reportée à la production des comptes 2025, est un nouvel outil développé par la DGFiP et la Direction du budget et prend en compte la démarche générale de fiabilisation des informations budgétaires et comptables, le développement de l'auditabilité et de la transparence des comptes. Cela se traduira notamment par un flux continu avec les systèmes d'informations financières des opérateurs pour alimenter en direct l'Infocentre. Inscrite au bac à sable INFINOE, l'ECL a testé en 2024 l'ensemble de ses flux budgétaires et comptables, et ajusté son plan de compte.

Le système informatique de l'Ecole ne permettant pas d'automatiser certains états, ils ont été établis hors outil, notamment le suivi des immobilisations et des financements externes de l'actif.

Suite à la réalisation d'un inventaire physique complet de ses biens mobiliers en 2017 sur le site d'Ecully, et en 2021 sur le site de Saint Etienne, l'Ecole a procédé en 2024 à la revue annuelle de son inventaire sur les 2 sites, ce qui a conduit à la sortie de l'actif d'un montant de 2.191.738,72 € en valeur brute dont 2.171.319,16 € d'amortissement soit une valeur nette de 20.419,56 €.

Le maintien de l'inflation due à la conjoncture économique et à la situation mondiale, se traduit notamment par une augmentation des fluides et des matières premières, ainsi que des délais de livraison rallongés.

Certaines mesures salariales ne sont pas complètement compensées par la dotation de charge de service public en 2024 (reste à charge de l'établissement de 547 759 €). C'est notamment le cas de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique de 1,5% au 1er juillet 2023, non compensé à hauteur de 213 196 € et du surcoût du relèvement général des grilles indiciaires de 5 points (263 000 €).

II. PRESENTATION DU GROUPE

Le périmètre de consolidation comprend les entités suivantes :

Sociétés	Activités	Exercice 31/12/2024		
		Méthode	% de contrôle	% d'intérêt
ECOLE CENTRALE DE LYON (Entité consolidante) 36, avenue Guy de Collongue, 69134 Ecully Cedex	Formation et recherche	Mère	100%	100%
SA C-INNOV 64 chemin des mouilles 69130 Ecully	Recherche	Intégrée globalement (IG)	50%	50%

- **Entité consolidante :**

  L'Ecole Centrale de Lyon est un Etablissement Public à caractère Scientifique Culturel et Professionnel (EPSCP), qui réunit :

  - 3.180 étudiants dont 22% internationaux, 107 doctorants
  - 110 clubs et associations étudiantes, 2.536 m2 dédiés à la vie étudiante et 750 chambres universitaires sur le campus
  - 563 personnels dont 220 enseignants-chercheurs et enseignants
  - 6 laboratoires de recherche
  - 26 hectares répartis sur 2 campus
  - 1 FabLab, 1 Cooking Lab et 1 Skylab ouvert à tous les publics des campus

- **Filiale intégrée :**

CENTRALE LYON INNOVATION est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance créée en 1993.
Elle a pour objet :

- De contribuer à la diffusion et à la valorisation de produits, procédés, savoir-faire et plus généralement des résultats des laboratoires publics, en favorisant les contrats de l'Ecole avec l'industrie ;
- De gérer des conventions de valorisation et des contrats de développement en collaboration avec les laboratoires compétents ;
- La fourniture de prestations de service d'ordre scientifique ou technique dans les disciplines suivantes (mécanique, électricité, mathématiques appliquées).

- **Entités non consolidées :**

Les titres de participation non consolidées concernent des sociétés détenues à moins de 20 % pour des montants non significatifs

Parmi ces participations, celles dont le taux de détention est supérieur à 10 % sont les suivantes :

Filiales et participations	Capital	Réserves et RAN avant affectation du résultat	% de détention	Valeur comptables des titres détenus	Chiffre d'affaires du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Observations
PERTINENCE INVEST	2 400 000	- 188 644	12.5 %	300 000		119 920	
GIE Manutech	870 000	532 930	21 %	180 000	993 674	740	*Chiffres 2023, 2024 non connus à date établissement annexe*
TOTAL				**480 000**			

Les titres Manutech ne sont pas consolidés malgré le taux de participation supérieur à 20 % car les comptes 2024 ne sont pas disponibles à la date d'arrêté de la consolidation.

III. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers individuels des entités consolidées sont établis selon les principes comptables en vigueur en France et conformément au recueil des normes comptables des EPSCP et du plan comptable général pour les comptes individuels des filiales soumises à la comptabilité de droit privé.

Ils sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés, à savoir le règlement comptable ainsi que l'instruction du 7 mai 2024, à l'exception de deux dérogations suivantes à ce référentiel, en conservant les règles issues du RNCEP précité, qui permettent de donner une image homogène des comptes consolidés pour le lecteur des comptes annuels de l'Ecole Centrale de Lyon :

- Résultat exceptionnel : plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel. Une comptabilisation en produits et charges d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette ;
- Corrections d'erreurs : elles sont comptabilisées conformément à la section 4 de la norme 14 du RNCEP précité, à savoir qu'une correction d'erreur d'un exercice antérieur ne doit pas impacter le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur a été découverte et doit être imputée en report à nouveau.

Changement de méthode : il n'y a pas eu de changement de méthode comptable au cours de l'exercice

➢ Méthode de consolidation

Les entités dans lesquelles l'Ecole Centrale de Lyon exerce le contrôle directement ou indirectement sont intégrées globalement. Le contrôle existe lorsque Ecole Centrale de Lyon a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.
Les états financiers des entités contrôlées sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Toutes les participations significatives dans lesquelles l'Ecole Centrale de Lyon assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.
Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées.
L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entité consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entité consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- Éliminer les opérations en comptes entre les entreprises consolidées.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, directe ou indirecte, sont mises en équivalences.

➢ Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes de bilan, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains latents découlant des transactions avec les entités sous contrôle conjoint sont éliminés à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entité. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

➢ Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les entités sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 décembre 2024, d'une durée 12 mois.
Les comptes consolidés sont arrêtés au 31 décembre, date de clôture retenue par l'entité mère.
ayant été rénovés.

IV. SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

Compte de résultat consolidé :

Le tableau suivant est présenté sous déduction des prestations internes effectuées entre composantes :

Recettes de fonctionnement	2023	2024
70 - Ventes de produits fabr, prest de serv, marchandises	19 434	18 367
71 – Production stockée		
74 - Subventions d'exploitation	46 373	47 221
75 - Autres produits de gestion courante	459	467
78 – Reprises sur amort, dépréciations et prov.	4 618	4 628
79 – Transferts de charges	5	36
Total des produits d'exploitation	*70 889*	70 719

Le compte 78 traduit, au titre de 2024, la reprise des financements de l'actif concernant les immeubles remis en dotation et les biens acquis financés par des subventions. Il comprend des reprises complémentaires pour les biens sortis de l'actif suite à la réalisation de la revue annuelle de l'inventaire physique.

.

Les crédits de fonctionnement proviennent essentiellement des subventions selon l'origine ci-dessous :

Comptes 74 : Subventions	2023	2024
Etat	40 297	40 339
Région	792	373
Département	10	0
Autres collectivités	553	661
Union européenne et organismes internationaux	1 081	1 874
ANR	2 441	2 574
Autres subventions	236	425
Taxe d'apprentissage	963	974
Total des subventions de fonctionnement	46 373	47 221

Les dépenses d'exploitation du Groupe s'élèvent à 69,1 M€. Les dépenses de personnel (46,5 M€) représentent 67,2% des dépenses d'exploitation du Groupe.

Le résultat financier s'élève à + 337 K€.

Les contributions des entités du Groupe au résultat net sont les suivantes :

	2023	2024
Résultat consolidé	2 413 355	1 638 655
Résultat ECL	2 096 155	1 162 174
Résultat Centrale Innovation	317 200	476 481

Bilan consolidé :

Capitaux propres et leurs variations par rapport à l'exercice précédent

Valeurs brutes (en K€)	31/12/2023	affectation résultat	Correction	reprise résultat financements	nouveaux financements	31/12/2024
Financements Etat	43 388			-2 476	188	41 100
Réserves consolidées	39 862	2 255				42 117
Subventions d'investissement	20 680			-2 060	434	19 055
Résultat part du groupe 2023	2 255	- 2 255				-
Résultat part du groupe 2024		1 400				1 400
TOTAL	**106 185**	**1 400**		**-4 536**	**622**	**103 670**

Le groupe n'a pas d'emprunt ou de dette hormis les cautions perçues des résidents ou des locataires de la filiale.

Le Groupe dispose d'une trésorerie nette de 41 M€ contre 38 M€ à l'ouverture. Cette hausse s'explique par :

- Une amélioration du Besoin en Fonds de Roulement de 2.9 M€
- Une capacité d'autofinancement de 9,2 M€
- Des investissements financés sur fonds propres à hauteur de 4.3M€

La trésorerie par entité est la suivante :

	2023	2024
Trésorerie consolidée	38 025 740	41 048 767
Trésorerie ECL	26 003 611	26 469 469
Trésorerie Centrale Innovation	12 022 129	14 579 298

Recherche et développement de l'ensemble consolidé : Néant

V. EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

VI. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'ECL :
L'ambition de l'Établissement pour 2030 est de devenir le « Caltech à l'européenne, reconnu sur les grandes transitions, au service des acteurs socio-économiques ». Cette ambition, se décline de la façon suivante :

Une méthode pour fédérer autour d'un engagement responsable et solidaire
Atteindre les objectifs fixés par une stratégie ambitieuse en mobilisant l'ensemble de son personnel, de ses élèves et de ses partenaires :

- **Construire une stratégie autour des grandes transitions**, avec une direction dédiée ;
- Mettre à disposition de ses parties prenantes des **éco-campus responsables, exemplaires et démonstrateurs** ;
- Créer les conditions d'un **management inclusif et participatif** ;
- **Accélérer la transformation numérique** de l'Établissement ;
- **Faire évoluer le modèle économique**.

Deux missions capitales pour produire et transmettre les connaissances
Former des ingénieurs créatifs, responsables et engagés et mener des projets de recherche pour répondre notamment aux grands enjeux sociétaux :

- **Une politique de formation qui concilie exigence et inclusion** en vue de diversifier les profils et les parcours et d'augmenter le nombre de diplômés ;
- **Une recherche pluridisciplinaire d'excellence au service de 9 objectifs de développement durable** qui accompagne les entreprises et les collectivités et soutient l'entrepreneuriat sur les grandes transitions.

Trois grands projets pour fixer un cap
Donner du sens, susciter l'engagement, impulser de nouvelles initiatives et coordonner les actions en impliquant l'ensemble des parties prenantes avec trois grands projets :

- **Le Transition Lab**, écosystème physique et virtuel qui porte la stratégie de l'Établissement sur les grandes transitions pour l'ensemble de ses missions ;
- **Le campus international**, hub pour les partenaires étrangers, qui nourrit les projets scientifiques et nos pratiques pédagogiques ;
- **Le campus sur les mutations industrielles**, centre d'expertise pour les entreprises, qui fait bénéficier les partenaires des avancées technologiques et managériales.

Quatre alliances académiques pour aller encore plus loin
Coopérer avec les établissements d'enseignement supérieur partenaires pour répondre à l'ampleur des défis :

- Le **Groupe des Écoles Centrale** pour porter le modèle centralien en France, en Europe et à l'international ;

- La **Comue « Université de Lyon »** pour renforcer les collaborations entre établissements du site de Lyon-Saint-Étienne ;
- Le **Collège d'Ingénierie Lyon – Saint-Étienne** pour soutenir le développement de l'économie, autour d'une industrie et une société décarbonée, d'une société numérique responsable et de l'économie circulaire ;
- Le **Collège des Hautes Études Lyon** pour accompagner la prise de décision dans les milieux économiques et les politiques publiques.

Cette stratégie est déclinée dans les différentes entités de l'Établissement. Elle s'inscrit dans un contexte qui reste marqué par l'inflation, même si la baisse des coûts de l'électricité a été significative en 2024 et devrait se poursuivre en 2025, et surtout par des incertitudes très fortes sur les niveaux de financement public en 2025 avec de possibles nouvelles charges non compensées dans le cadre de la SCSP. Si, le socle de nombreuses actions a pu être mis en place en 2023 et 2024 avec des recrutements associés qui doivent nous permettre de poursuivre nos ambitions, la recherche de financements extérieurs est plus que jamais indispensable pour porter notre stratégie.

Pour 2025, les priorités s'inscrivent majoritairement dans la continuité des actions déjà engagées sur les différents axes de la stratégie 2022-2030 en intégrant celles du schéma directeur DD&RSE. Avec un enjeu financier tout particulier sur le lancement effectif des projets immobiliers IMPACT sur le campus de Lyon-Écully et TREMPLIN sur le campus de Saint-Étienne.

Le budget 2025 propose un déficit ramené à **– 327 K€**, contre -1,8 M€ au BI 2024, qui traduit les efforts de l'Établissement de maitrise de ses dépenses de fonctionnement tout en préservant l'emploi et un niveau d'investissement adapté à nos besoins prioritaires en Gros Entretien Rénovation (GER).

.

C-innov :

Les perspectives d'avenir sont essentiellement liées à la contractualisation avec le milieu industriel (contrats de recherche / contrats de prestation de service), ainsi qu'à la gestion des projets de recherche européens. Le carnet de négociation du début d'année 2024 est en progression.

VII. PRESENTATION DETAILLEE DES COMPTES CONSOLIDES ET RESULTATS SOUMIS AU VOTE

.

Le principal poste des recettes de fonctionnement est celui des subventions d'exploitation (47,6 M€) quasi intégralement lié aux recettes de l'ECL dont 40M€ d'euros de subventions d'exploitation de l'Etat (39,9 M€ de subvention pour charge de service public) et 2,1 M€ de subventions des collectivités et organismes publics.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 4,7 M€ et sont constitués principalement par la reprise des financements de l'actif concernant les immeubles remis en dotation et les biens acquis financés par des subventions.

Le premier poste des charges d'exploitation est celui des charges de personnel (46,5 M€) dont 3,8 M€ pour C-innov.

Effectifs moyen du Groupe

Personnel titulaire : 418

Personnel non titulaire : 209

Le second poste est celui des autres achats et charges externes (12,5M€) dont 3 M€ pour C-innov. Le principal poste des charges d'exploitation est celui des fournitures consommables (énergie…) pour 2,5 M€, puis celui des entretiens et réparations pour 1,8 M€ et les frais de déplacement (1,8 M€).

Les dotations aux amortissements représentent 7,7M€ dont 6,6M€ pour l'ECL.

Le résultat d'exploitation de l'exercice est de 1 544 K€.

Quant au résultat courant avant impôt, après prise en compte du résultat financier, il s'élève à 1 878 K€.

Après prise en compte de l'impôt sur les bénéfices (185 K€), le résultat net de l'ensemble consolidé se solde par un bénéfice de 1 639 K€.

Après prise en compte des intérêts minoritaires pour un montant de 238 K€, le bénéfice net pour la part du Groupe se monte à 1 400 K€.

Vous êtes invités, après lecture du rapport présenté par les Commissaires aux comptes, à adopter les résolutions soumises à votre vote.